

# L'ENTRETIEN de votre LOGEMENT



> LA VISITE ANNUELLE  
DE CONTRÔLE

> COMMENT ENTREtenir  
VOTRE LOGEMENT ?

L'entretien  
de votre logement



## La visite annuelle de contrôle



Une fois par an, votre logement fait l'objet d'une visite de contrôle technique préventive. Cette visite est obligatoire, elle est comprise dans vos charges locatives. À cette occasion, le technicien assurera l'entretien des équipements suivants :

- la robinetterie de l'ensemble des appareils sanitaires, y compris les WC et les mécanismes de chasse d'eau,
- la chaudière, le chauffe-bain ou cumulus (y compris le contacteur "jour/nuit" et/ou le thermostat d'ambiance) et les évacuations de gaz brûlés,
- les robinets d'arrêt (ouverture, fermeture),
- les tuyauteries d'eau et de chauffage,
- les tuyauteries de gaz et le flexible de gaz (sachant que si ce dernier est périmé, il restera à votre charge),
- la Ventilation Mécanique Contrôlée.

Le technicien entretiendra :

- les canalisations d'eau chaude (détartrage si nécessaire),
- les bouches d'extraction et d'entrée d'air (avec retrait des moustiquaires s'il y a lieu),
- le ramonage des conduits,
- la purge des radiateurs,
- le caisson de VMC situé en terrasse ou dans les combles.

L'électricité et les menuiseries seront de même contrôlées à chaque relocation ou sur demande de dépannage.

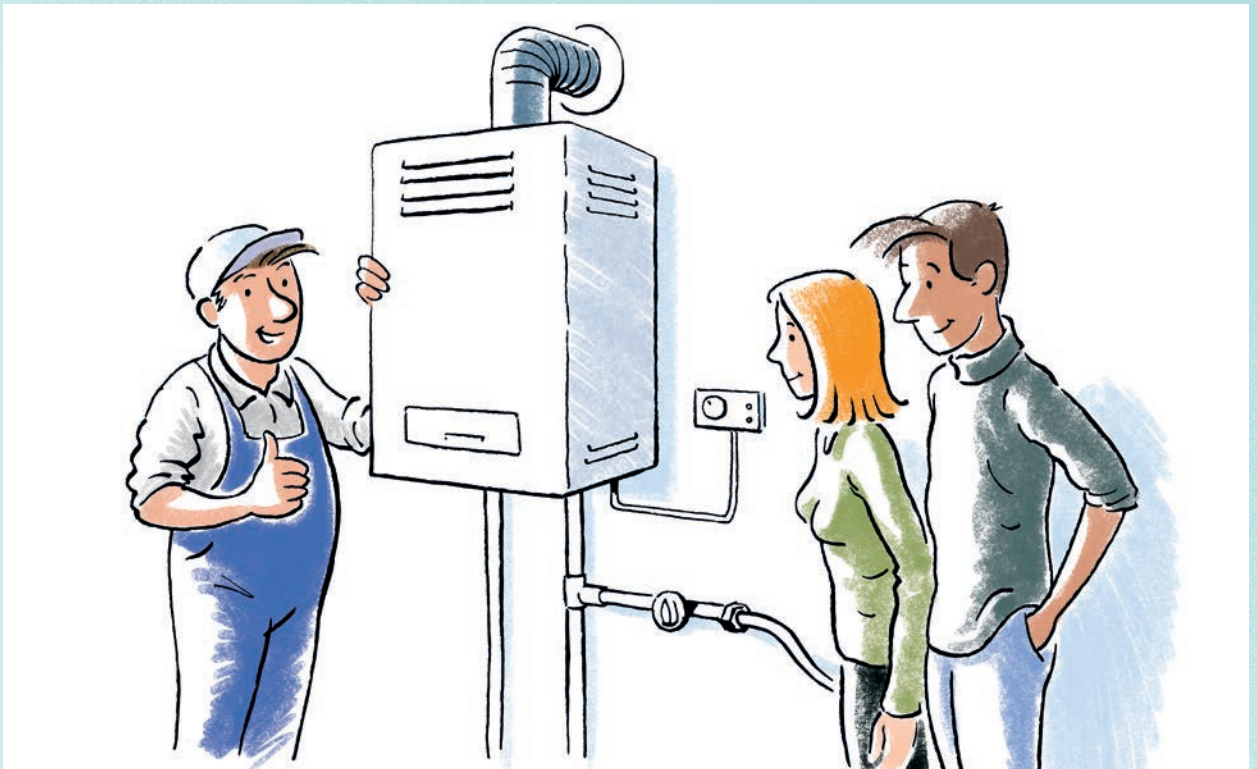


## LES GESTES ÉCO-LOCATAIRES

Il est important de laisser libre accès à votre logement lors de la visite annuelle d'entretien. Cela est nécessaire pour votre sécurité, pour la santé de votre chaudière et celle de vos finances : une chaudière régulièrement entretenue, c'est 8 à 12 % d'énergie consommée en moins.

## ATTENTION !

Toute modification importante, transformation de votre logement ou travaux affectant la nature des matériaux doit préalablement donner lieu à une demande d'autorisation écrite adressée à Habitat du Nord : changement des sols, démolition de cloisons, modification d'appareils sanitaires, pose de parabole, création d'une terrasse, modification de façade, etc. Faute d'autorisation, Habitat du Nord serait alors en droit de vous demander une remise en état de votre logement à vos frais. Et en cas de dégradations volontaires ou accidentelles, les travaux de réparation sont à votre charge et votre responsabilité est engagée.





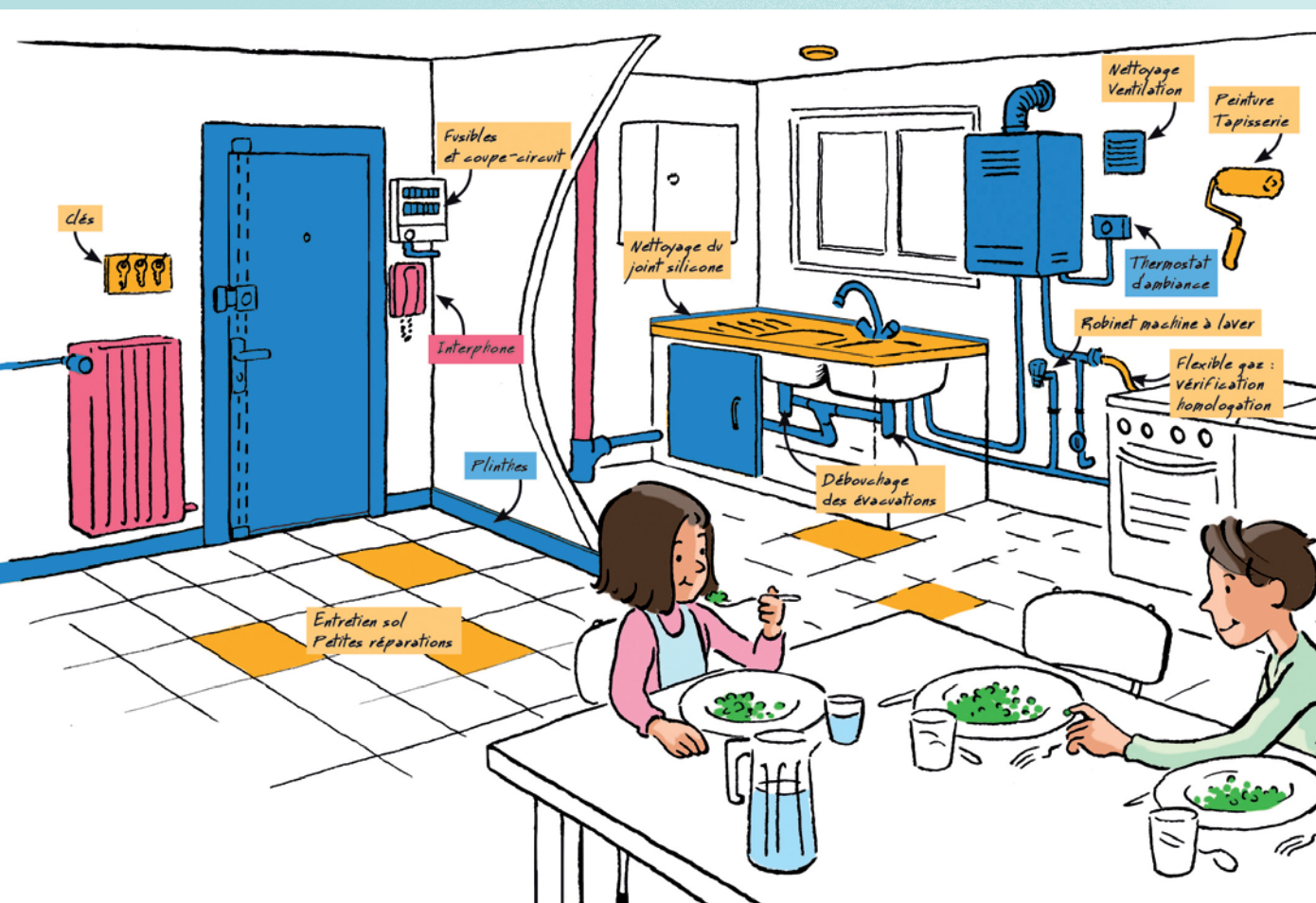
# COMMENT ENTREtenir VOTRE LOGEMENT

Pour maintenir votre logement en bon état, vous devez prendre en charge l'entretien courant et les petits travaux liés à l'usage normal des équipements. Toutefois, pour votre confort et votre sécurité, Habitat du Nord a souscrit un contrat d'entretien de la plomberie, de l'électricité et des menuiseries auprès d'un prestataire spécialisé. En cas de dysfonctionnement vous devez le contacter directement grâce au numéro de téléphone indiqué sur le document "Numéros utiles" joint avec ce livret. Enfin, certaines réparations restent à la charge d'Habitat du Nord.

## > L'entrée et la cuisine

Les différentes couleurs indiquent à qui incombe l'entretien ou la réparation des différents éléments.

 Habitat du Nord     Locataire  
Entretien     Contrat d'entretien  
Changeement/réparation



L'entretien  
de votre logement

### ATTENTION !

- Laissez l'accès libre à votre chaudière : ne pas l'encastrier dans une menuiserie ou autre, ne jamais disposer une gazinière ou un appareil électrique sous la chaudière.
- Vérifiez régulièrement la date de péremption des tuyaux de gaz.
- Assurez-vous que votre logement est parfaitement ventilé et donc que l'évacuation des gaz de combustion se fait correctement.



### LES GESTES ÉCO-LOCATAIRES

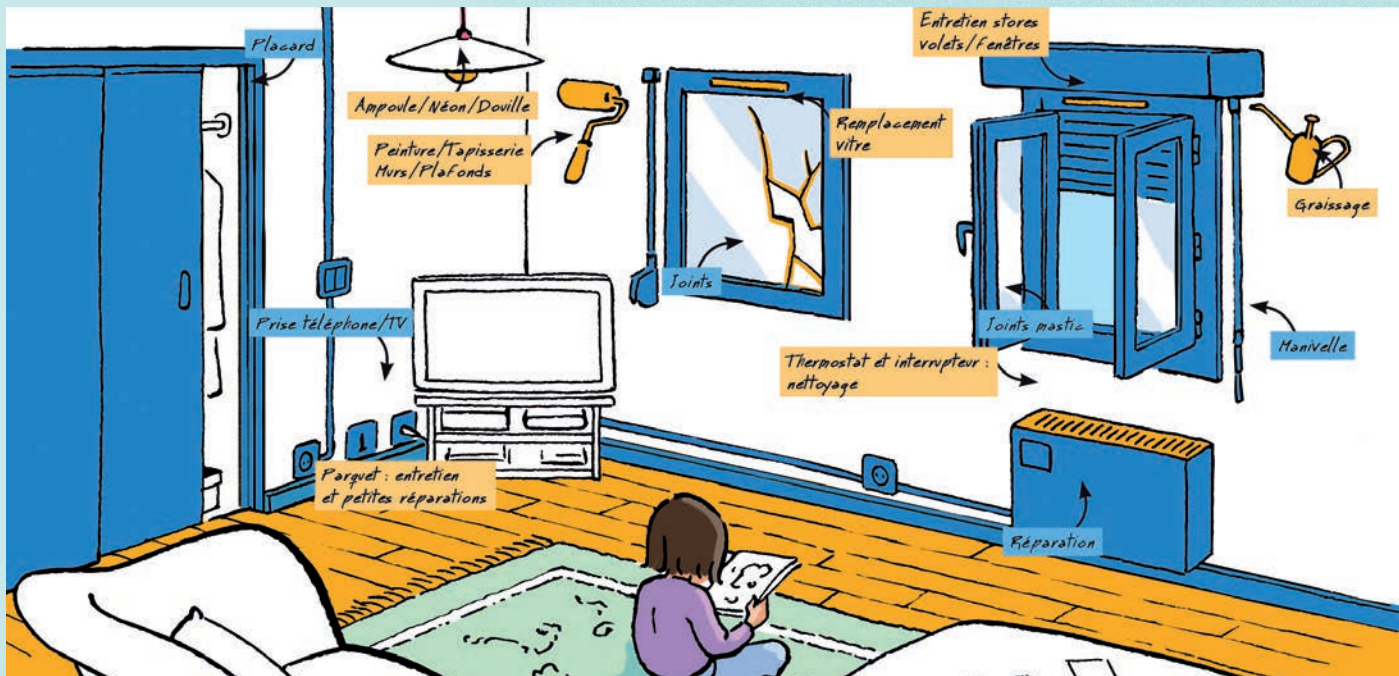
1°C de plus c'est 7 % en plus sur la facture d'électricité.  
Rappel des températures de confort dans le logement : 19°C le jour / 16°C la nuit.



# l'entretien de votre logement

## > Le séjour, la chambre...

Locataire  
Entretien
  Contrat d'entretien  
Changement/réparation



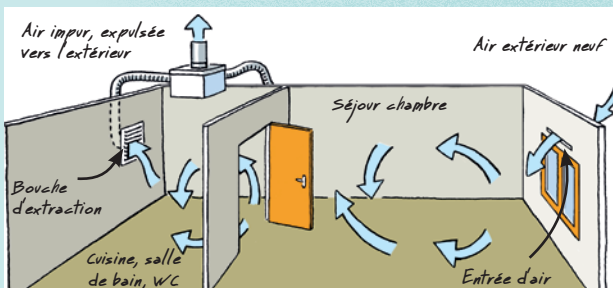
### TRUCS & ASTUCES

- Sols plastiques : placez des protections sous les pieds de vos meubles.
- Dalles plastiques, linoléum ou similaires, carrelages : évitez le lavage à grande eau et utilisez de préférence des produits spécialement adaptés et non acides.
- Fixations : utilisez des crochets ou des chevilles appropriés afin d'éviter les dégradations.
- Si vos fenêtres sont en PVC : ne les peignez pas, n'utilisez pas de détergent, ne les percez pas, prenez soin des joints d'étanchéité.

### Aération : laissez respirer votre logement

Tous les logements Habitat du Nord sont équipés d'une ventilation qu'elle soit mécanique contrôlée (VMC) ou naturelle. Ces installations favorisent le renouvellement de l'air dans le logement et sont donc indispensables à votre bien-être.

#### La Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC)



### ATTENTION !

Pour votre sécurité, il est interdit :

- de boucher ou de recouvrir les entrées et sorties d'air,
- de retirer les bouches d'extraction pour brancher des appareils tels que hotte, sèche-linge... (danger d'asphyxie et dégradations des installations).

### TRUCS & ASTUCES

- Pour que votre système de ventilation soit toujours au maximum de son efficacité, il est important de nettoyer régulièrement les entrées d'air ainsi que les bouches d'extraction. Pour cela, équipez-vous d'une éponge, d'un chiffon et d'un produit dégraissant (liquide vaisselle).
- Pour vérifier le bon fonctionnement de la VMC, il suffit d'approcher une feuille de papier toilettes contre la bouche d'extraction ; celle-ci doit coller (dans le cas contraire contactez l'entreprise prestataire du contrat plomberie : voir l'affiche numéros utiles dans votre valisette).





## DÉLAIS D'INTERVENTION

Pour l'entretien de certains équipements, Habitat du Nord a passé des contrats avec des professionnels. Pour vous assurer un service de qualité, nous avons négocié les délais d'intervention\*.

\*hors livraison de logements neufs

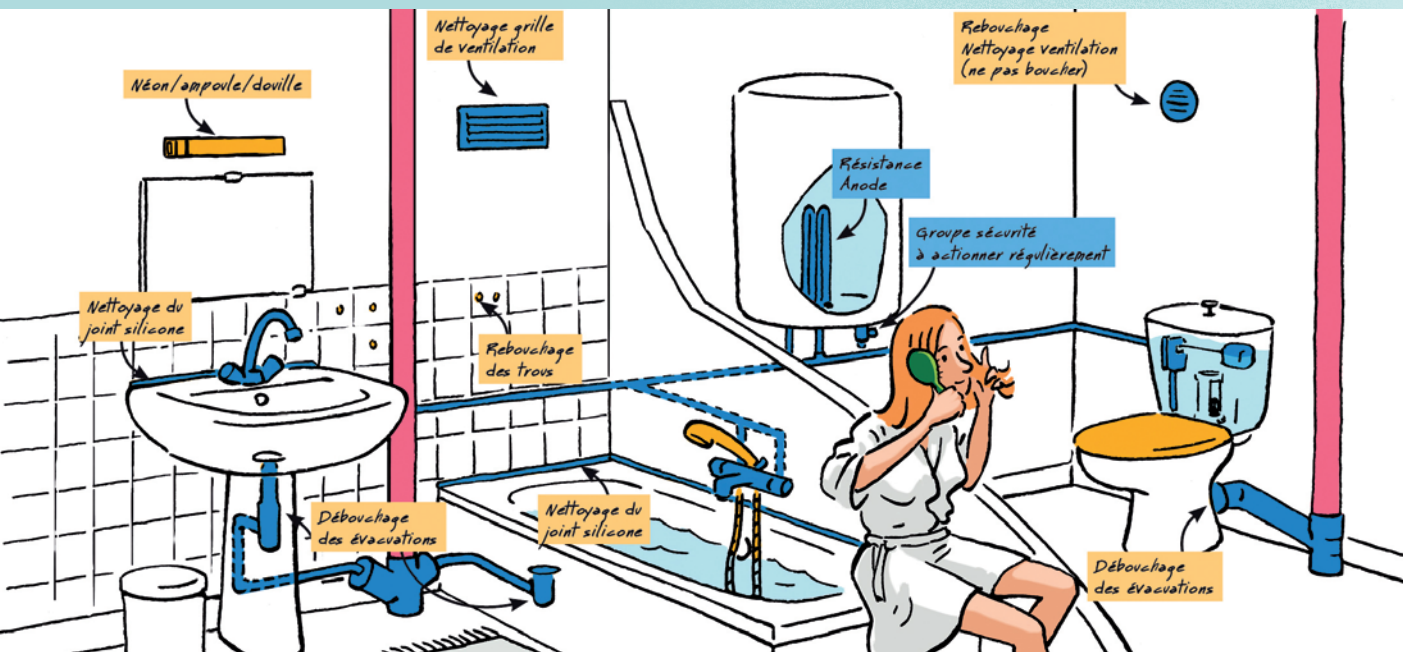


À votre demande, l'entreprise doit prévoir le dépannage, la réparation ou le remplacement dans un délai de :	
Concernant la robinetterie, plomberie et le chauffage individuel	72 heures
En cas d'intervention urgente, le délai d'exécution (samedis, dimanches et jours fériés compris) sera de :	
• panne d'eau chaude	48 heures
• panne de chauffage	24 heures
• panne de Ventilation Mécanique Contrôlée	72 heures
• en cas de fuite de gaz ou d'eau (pouvant entraîner un sinistre)	Entre 1 et 4 heures

Retrouvez le n° du prestataire sur le document "Contacts utiles" joint à votre livret.

## > La salle de bains et les WC

■ Habitat du Nord   
 ■ Locataire Entretien   
 ■ Contrat d'entretien Changement/réparation



L'entretien de votre logement



### LES GESTES ÉCO-LOCATAIRES

Un robinet qui fuit consomme 4 litres d'eau par heure, soit 35 000 litres sur une année ! En cas de fuite, coupez l'eau et contactez au plus vite l'entreprise prestataire plomberie, cela vous évitera de recevoir une facture d'eau conséquente et de subir un dégât des eaux.

### TRUCS & ASTUCES

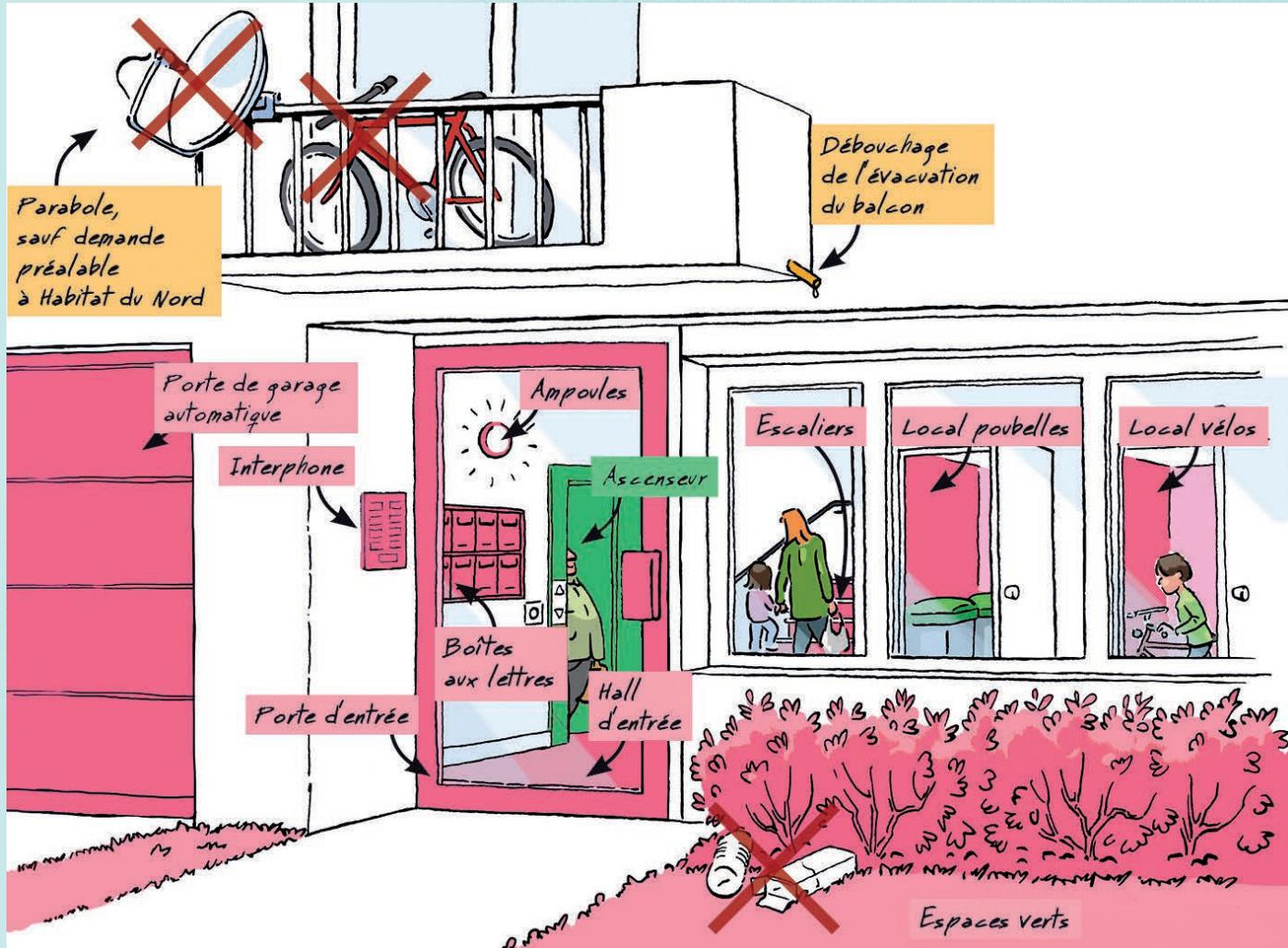
- Lorsque les robinets fuient, ne les serrez pas à fond, appelez le prestataire de contrat d'entretien.
- Les WC ne sont pas des poubelles ! N'y jetez pas n'importe quoi (coton, tissu, serviettes hygiéniques...). Vous risquez d'obstruer le siphon et des dégâts importants vous seront facturés.
- Votre pommeau de douche est entartré : trempez-le dans du vinaigre tiède pendant quelques heures.
- Vérifiez périodiquement le bon fonctionnement du robinet d'arrêt de l'alimentation d'eau de votre logement et du groupe de sécurité de votre chauffe-eau électrique (cumulus) en l'actionnant au moins une fois par trimestre.



# l'entretien de votre logement

## > Les parties communes de l'immeuble

Habitat du Nord
  Locataire
  Retrouvez le n° de téléphone de votre ascensoriste sur votre ascenseur



### DÉLAIS D'INTERVENTION

#### • Les ascenseurs

Entretien et dépannage

- Toute personne bloquée dans un ascenseur sera libérée dans la demi-heure.
- Toute autre intervention de dépannage aura lieu dans les 4 heures qui suivront votre appel.

#### • Consignes de sécurité

- **Si vous êtes à l'intérieur de l'ascenseur** : ne paniquez pas ! Conformez-vous aux consignes de sécurité : appuyez longtemps sur le bouton d'alarme et attendez l'intervention extérieure. Les ascenseurs sont sous télésurveillance ; l'utilisation du bouton d'alarme déclenche automatiquement une intervention.
- **Si vous êtes à l'extérieur** : ne tentez aucune manœuvre par vous-même. Rassurez plutôt les personnes qui sont à l'intérieur en leur rappelant de se conformer aux consignes de sécurité.

Et aussi : ne laissez pas vos enfants "s'amuser" avec l'ascenseur !

Le locataire doit respecter les espaces communs et ne pas les détériorer.



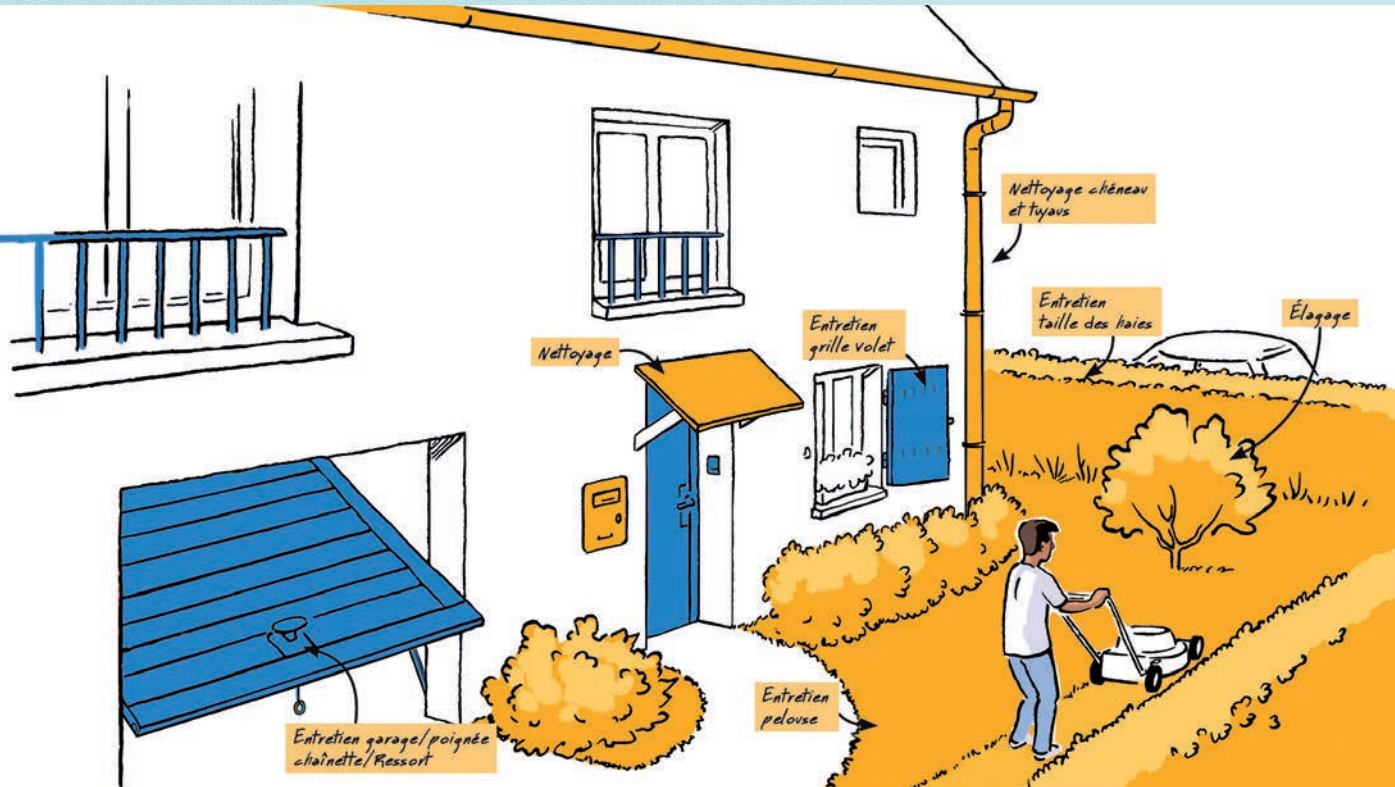
### LES GESTES ÉCO-LOCATAIRES

Ne jetez pas vos déchets n'importe où. Certains produits qui ne peuvent être recyclés doivent être déposés dans les déchetteries : batterie, piles, gravats et cailloux, ferrailles, encombrants (meubles, pneus...), huiles usagées de vidange et de friture. Pour connaître la déchetterie la plus proche, renseignez-vous auprès de votre mairie.



## > Les extérieurs et le jardin

■ Locataire  
Entretien
 ■ Contrat d'entretien  
Changement/réparation



### TRUCS & ASTUCES

- Ne lavez pas vos terrasses et balcons à grandes eaux. Vous éviterez le ruissellement sur les façades ou sur les logements du dessous.
- Si vous êtes locataire d'un garage : graissez régulièrement les ressorts, tringleries et serrures de la porte d'accès.
- Les plantes ne doivent pas être suspendues aux balcons ou fenêtres vers l'extérieur. En cas d'accident, votre responsabilité serait en cause.

### BON À SAVOIR



Lorsque des travaux sont programmés, nous vous communiquons, au plus tard 8 jours avant leur démarrage, les informations suivantes : date de démarrage et emplacement du chantier, nature et durée des travaux, nom des entreprises intervenantes, nom du responsable et coordonnées de votre interlocuteur.



### LES GESTES ÉCO-LOCATAIRES

Pour prendre soin de son jardin facilement et économiquement :

- je réduis ma consommation d'eau en arrosant au coucher du soleil, et en récupérant l'eau de pluie,
- j'utilise les déchets organiques. Le compost à maturité fournit un excellent terreau,
- j'utilise l'eau de cuisson des pommes de terre pour chasser les mauvaises herbes,
- la tonte haute renforce l'enrichissement du gazon et sa résistance à la sécheresse, maintient une bonne couverture herbacée qui s'oppose à la germination des graines indésirables et au développement de la mousse,
- contre les pucerons, trempez des orties dans l'eau pendant une bonne semaine dans un seau ou un arrosoir. Ajoutez ensuite de l'eau pour diluer la décoction et pulvérisiez-la sur les plantes.

N'oubliez pas que les traitements chimiques (engrais, pesticides...) autorisés dans les jardins sont nocifs pour votre santé.



